



Information aux familles

Madame, Monsieur,

- 1) Nous vous rappelons que le parking situé à gauche du portail de l'école élémentaire est **exclusivement** réservé aux enseignant(e)s et non aux parents déposant ou allant chercher leurs enfants à la garderie (mercredi inclus).
En effet, plusieurs constats ont été remarqué après 16h30 où des parents se sont garés sur ce parking qui ne leur ai pas destiné.
- 2) Suite aux absences de certaine(e)s enseignant(e)s, nous vous rappelons les règles sanitaires en vigueur aux écoles :

- **Absence d'un enseignant :**

En cas d'absence d'un enseignant, **l'accueil des élèves est suspendu** car les élèves **ne peuvent plus être répartis** dans les autres classes. Les parents en sont informés le plus tôt possible. En cas d'absence imprévue à 8h30, les élèves déjà présents en garderie seront accueillis temporairement, le temps d'informer les parents et que ces derniers puissent venir les chercher.

- **Cas positif dans l'école :**

Dès la confirmation **d'un cas positif dans une classe**, la classe est fermée et les élèves de cette classe sont isolés 7 jours à compter de la date où le test a été effectué (si pas de test, isolement pendant 14 jours). Les directeurs informeront toutes les familles de l'école de la confirmation d'un cas positif et informeront les **familles de la classe** que leurs enfants doivent être isolés (cette information écrite par mail vaut **justificatif de la suspension de l'accueil** des élèves).

Dans ce cas, **des facilités** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14290>) ont été mises en place par le Gouvernement pour assurer la garde de vos enfants lorsque vous ne pouvez travailler à distance. La continuité pédagogique se mettra alors en place, et l'enseignement à distance reprendra pendant la durée de l'isolement. En élémentaire, le travail de vos enfants vous sera alors envoyé par mail.

Les parents des élèves de plus de 6 ans de la classe fermée devront **soit attester sur l'honneur de la réalisation d'un test négatif** pour un retour en classe à l'issue des 7 jours, soit garder **en isolement leur enfant pour une durée de 14 jours**. Pour les élèves de moins de 6 ans le test est **recommandé** mais **non obligatoire** pour un retour en classe après les 7 jours d'isolement.

Le Service périscolaire